

START De qui se moque-t-on ?

Les milieux politiques, largement soutenus par l'information, glorifient auprès du grand public le progrès extraordinaire apporté par la dernière version du traité START de réduction des arsenaux nucléaires stratégiques russes et américains. Il s'agirait d'une étape considérable adoptée par les États-Unis et la Russie vers la fin de la production et la réduction du nombre de leurs têtes stratégiques et de leurs vecteurs de longue portée. Il s'agit avant tout de réduire de 30 % les stocks existants et les ramener à environ 1500 têtes déployées par chacune des deux puissances. Cela prendra sept années. Le traité ne concerne naturellement pas les armes accumulées par d'autres pays comme la France, la Grande-Bretagne, la Chine, etc., ni ceux qui tentent de s'en procurer. Il est présenté comme le succès majeur de la politique menée par le président Obama et un progrès important pour le gouvernement russe actuel.

Tout cela serait une farce si ce n'était pas tragique. La destruction de Hiroshima et de Nagasaki n'a demandé que deux bombes. Chacune d'entre elle, modeste devant celles d'aujourd'hui, avait un pouvoir explosif équivalant à 12 500 tonnes de TNT, l'explosif chimique le plus répandu.

Les stocks mondiaux actuels représentent un total de l'ordre de 22 000 têtes, déployées et non déployées, et offrent un pouvoir explosif total de l'ordre de plusieurs milliards de tonnes de ce même TNT.

Comment évaluer l'amélioration qui serait apportée par START ? À titre de comparaison, vaut-il mieux pousser un homme à assumer le risque de tomber dans le vide sans filet et s'écraser d'une hauteur de 150 mètres plutôt que d'une hauteur de 300 mètres ? Qu'en resterait-il de toute manière ? De même, l'espoir de survie de l'espèce humaine serait-il accru, si un conflit nucléaire devait éclater après la mise en ?uvre du traité, mise en ?uvre qui, de toute façon, comme déjà souligné, prendra plusieurs années, selon les dates limites reprises dans le traité.

Plus encore, la question des armes tactiques¹ n'a pas été abordée. Leur puissance ne devrait guère être moindre que celle des armes qui ont supprimé Hiroshima et Nagasaki.

Enfin, il est remarquable qu'il soit loisible aux deux parties de se retirer du traité très facilement.

Il est évident que l'existence même de négociations dans un tel domaine a la valeur inestimable de maintenir des voies

d'accès vers de vraies solutions. Mais quelles en sont les perspectives ? Le Sénat des États-Unis a voté en décembre 2010 la ratification du traité à quelques voix près, après avoir obtenu la promesse du gouvernement de contribuer à la modernisation de l'arme atomique !!! Aujourd'hui, la nouvelle majorité républicaine ne le ratifierait sans doute plus !

Il existe depuis 1996 un traité de portée universelle, le CTBT, (Comprehensive Test Ban Treaty) destiné à mettre fin aux essais nucléaires, c'est-à-dire à la présence de nouveaux participants et au perfectionnement des arsenaux existants. Et il y a dix ans, le Sénat des États-Unis a refusé sa ratification. Le président Bush n'a même pas tenté de l'obtenir. Il est peu probable que le président Obama y parvienne !

Il est un autre traité de portée universelle, destiné à limiter et contrôler l'accès aux matières fissiles (Fissile Material Cutoff Treaty, FMCT) qu'il ne faut guère espérer voir ratifié par le Sénat américain.

Comment le grand public, qui a d'autres préoccupations immédiates, peut-il prendre conscience de la nature du danger invraisemblable qui nous menace, qui paraît être traité avec tant de légèreté, en n'ayant accès qu'à une information très superficielle et apparemment voulue comme telle ?

Il n'apparaît guère pensable qu'un dirigeant politique quelconque prenne la décision de faire recours à ces armes, mais aucun n'est à l'abri d'une provocation, qui pourrait d'ailleurs provenir de ses propres rangs, sans compter les accidents qui peuvent toujours se produire quelles que soient les précautions prises.

Nous nous trouvons ainsi au niveau du tragique le plus total et de l'absurde intégral.

Jean-Pierre Stroot, ancien président.

Février 2011

POST-SCRIPTUM (Après Fukushima)

Le drame affreux qui secoue le Japon confirme d'une certaine manière le point de vue exposé ci-dessus rédigé il y a plusieurs semaines. Il souligne bien la distance qui peut exister entre la compréhension que peut se faire le grand public des technologies les plus avancées et la réalité de celles-ci.

Il serait ridicule de prétendre que l'emploi de phénomènes nucléaires pour la production d'énergie domestique et industrielle ne présente aucun danger. Elle est particulièrement délicate à mettre en ?uvre et demande un grand luxe de précautions et de savoir-faire, ce qui, comme le montrent les accidents, est le plus souvent loin d'être le cas. Elle n'est pas non plus une solution à très long terme car elle consomme une matière première dont on connaît mal les limites accessibles. L'accident de Fukushima est un accident majeur qui n'a cependant fait aucune victime par décès direct. Le tremblement de terre et le tsunami qui sont à son origine a par contre tué près de 30 000 personnes et

¹ Il n'y a pas de définition stricte, mais il est généralement admis que les armes tactiques sont celles destinées à l'emploi directement sur le champ de bataille et les armes stratégiques couvrent la totalité des objectifs du conflit.

dévasté villes et villages. Cependant l'accident nucléaire aura des conséquences à long terme. Une zone de terrain de diamètre de 30 à 50 km pourrait être interdite pendant plusieurs dizaines d'années. La dispersion des matières radioactives au-delà de cette zone entraînera l'apparition d'une quantité difficilement prévisible de cancers. C'est ce danger invisible, couplé à une perte légitime de confiance dans son exploitation, qui crée à juste titre la peur et le rejet du nucléaire, tant par les foules directement traumatisées que par celles plus ou moins proches des centrales existantes.

L'humanité ne perdra rien à se séparer de celles-ci. Il y a toutefois une autre urgence qui est celle d'en finir avec toute forme d'armes nucléaires. Faut-il attendre l'emploi, même accidentel, de l'une de celles-ci pour prendre les mesures qui s'imposent à des suggestions ? Il sera alors trop tard pour l'avenir de nos civilisations. Comment alerter et instruire le public de ce danger réel ? La propagande permet encore dans certains pays de convaincre ses habitants que leur sécurité dépend de la possession de modèles d'armes nucléaires toujours plus « performants ».

28 mars 2011

POINT DE VUE SUR L'ACTUALITE

L'EAU, SOURCE DE CONFLITS

Le droit d'accès pour tous à l'eau potable devrait faire partie du droit international. Bien que porté par l'Organisation Mondiale de la Santé et de nombreuses instances des Nations Unies ce droit n'est pas toujours respecté pour de multiples raisons, quarante-cinq pourcents de la population mondiale n'ayant pas accès à l'eau courante !

Avec plus de quatre-vingt millions d'habitants supplémentaires sur Terre par an, la demande d'eau ne peut que continuer de croître mais, comme chacun le sait, les ressources ne sont pas inépuisables, septante pourcent de celles-ci se trouvant dans les glaciers. Par exemple, les glaciers des hauts plateaux tibétains constituent les réserves d'eau pour le tiers de la population mondiale (Inde, Pakistan, Chine, Laos, Birmanie, Cambodge, Thaïlande, Vietnam entre autres).

La difficile question du partage des eaux

La question du partage des eaux représente donc un facteur d'instabilité qui n'est pas propre au sud est asiatique. Le même problème existe avec les eaux du Jourdain (Liban, Syrie, Israël, Jordanie, Palestine) ou avec les eaux du Nil qui concernent le Burundi, le Soudan, l'Egypte, l'Ethiopie, l'Ouganda, le Rwanda, la Tanzanie.

Dans ce dernier cas la répartition des eaux entre l'Egypte et le Soudan est régie par un traité datant de 1959 mais ne prenant pas en compte l'Ethiopie qui veut aussi disposer des eaux du Nil Bleu et qui conteste, ainsi que l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie, la répartition des eaux imposée par cet accord. Malgré l'opposition de l'Egypte et du Soudan un nouvel accord a été signé par l'Ethiopie, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie avec le soutien du Kenya mais en l'absence du Burundi et de la RD Congo.

Sous une forme quelque peu différente, les eaux des bassins du Tigre et de l'Euphrate sont une source historique et permanente de conflits entre la Turquie, la Syrie et l'Irak. En 1923 déjà, la création d'une commission entre ces trois pays pour régler le problème du partage des eaux a été exigée à Lausanne lors du dernier traité résultant de la première guerre mondiale établissant entre autres les frontières de la Turquie moderne. En 1946, un accord partiel intervient entre la Turquie et la Syrie. Entre les années 60 et 72 de fréquentes négociations tentent de trouver un accord sur les débits à octroyer à chaque pays.

Suite entre autres à la construction et la mise en eau des barrages de Keban en Turquie et de Taqba en Syrie la tension avec l'Irak, maximale en 1975, s'estompée par la médiation conjointe (?) de l'Arabie Saoudite et de l'URSS. Mais dès les années 80 les premières réalisations des projets d'irrigation du sud-est anatolien, ont permis la mise en eau des premiers barrages parmi les 22 planifiés. Ces réalisations, parfois aussi controversées par les populations déplacées pourraient donner un pouvoir de contrôle quasi-total du débit des eaux en aval et nécessite d'activer des négociations tripartites.

L'exploitation de l'eau

Par cette contribution, au-delà des problèmes d'accès à l'eau potable, des luttes économiques pour dominer le marché des eaux en bouteilles, nous voulions simplement mettre en évidence, à l'aide de deux exemples parmi d'autres, l'existence de conflits potentiels liés à l'exploitation systématique des eaux fluviales. Cette exploitation, légitime à des fins de développement régional, est malheureusement porteuse de menaces pour la stabilité politique de nombreuses régions du monde.

En fait le problème de base se situe au niveau de la gestion de la propriété des eaux d'un fleuve et la solution pourrait se trouver dans une législation internationale adaptée à la question de la répartition, entre contrées ou nations, de ces eaux et surtout dans la capacité à faire respecter ces lois.

Gérard Antille
Décembre 2010

Quel avenir pour l'Irak ?



Le nouveau Cahier n°8 du GIPRI est l'aboutissement de plusieurs années de travail à propos et en direction de l'Irak. Notre recherche a commencé dès l'annonce du risque de guerre, en janvier 2003. Les étapes suivantes ont été un colloque en juin, un Cahier n°3 en 2005, la lancement du projet BABYLONE en 2006, une conférence à l'ONU Genève en 2007, un cours d'été en 2008. Les contributions présentées ici sont élaborées à partir des enregistrements vidéo du cours, corrigées ou non selon les cas. Le matériau informatif est d'une qualité exceptionnelle, qu'il s'agisse des témoignages et commentaires irakiens ou des analyses étrangères.

Chacune à leur façon, les contributions démontrent les intrications entre les enjeux irakiens et les implications internationales du conflit. Le terrorisme, les résistances, les réfugiés, les intérêts économiques et politiques, les alliances, les compromis et compromissions mêlent inextricablement les protagonistes du dedans et du dehors, conduisant Gabriel Galice, dans sa préface, à relever que l'avenir de l'Irak et le nôtre sont liés.

Les auteurs

Myriam Benraad, spécialiste de l'Irak et chercheuse auprès du CERI, elle travaille sur le programme de reconstruction de l'Irak.

Mohamed Djelid est directeur du Bureau de l'UNESCO pour l'Irak.

Jean-Pierre Filiu est professeur associé à Sciences Po. Son dernier livre est *Les neuf vies d'Al-Qaida* (2009).

Pierre-Jean Luizard, chercheur au CNRS, est l'auteur de *Comment est né l'Irak moderne*.

Dick Marty est Conseiller aux États de la Confédération suisse, député à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Govand Sherwani est professeur et géologue pétrolier de l'Université Salahddin à Erbil. Il est coordinateur auprès du Ministère kurde de l'éducation supérieure à Erbil.

Husen Ibrahim Taha est Chirurgien chef au Emergency Hospital (EMC) à Erbil, Irak et chargé de cours à la Hawler Medical University à Erbil, Irak.

Hans-Christof Graf von Sponeck, était pour l'ONU le coordinateur des questions humanitaires à Bagdad. Depuis 2005 il est maître de conférence au Centre de recherche des conflits et au Centre d'étude du Proche- et Moyen-Orient de l'Université de Marbourg.

Vous pouvez acquérir le cahier n° 8 du GIPRI en payant par e-banking CHF 18 ou 13,50 €

Bénéficiaire :
Institut international de recherche pour la paix
6 route des jeunes
CH - 1227 Carouge

IBAN CH8600788000C00007745
ou (depuis la Suisse) U 0774.59.63
BIC/SWIFT BCGEGHGGXXX
Clearing/CB 788

Dès approvisionnement de notre compte, nous vous enverrons le cahier à votre adresse que vous voudrez bien nous communiquer en envoyant vos coordonnées au trésorier gerard.antille@gipri.ch

Merci de votre intérêt!

Gabriel Galice



La propriété intellectuelle contre la biodiversité ?

Géopolitique de la diversité biologique
Ouvrage collectif, Genève, 2011

PubliCetim n° 35, 224 p.
ISBN : 978-2-88053-073-0
8 € 12 FS

Les pays du Sud recensent 80% des ressources naturelles mondiales, attisant la convoitise des sociétés transnationales. Celles-ci sont prêtes à tout pour se les approprier à coup de brevets et autres titres de propriété intellectuelle.

Pour tenter de pallier cette biopiraterie, la Convention sur la diversité biologique propose un « partage des bénéfices » entre ces firmes, les peuples autochtones et les pays du Sud. Presque 20 ans après l'entrée en vigueur de cette Convention, ce partage est-il réellement « équitable » et « bénéfique » pour les peuples ? Garantit-il la poursuite de l'innovation collective ? La valorisation marchande de la nature permet-elle de protéger la biodiversité ?

Dans les pays du Nord, les réglementations sur les semences ont eu pour effet de réduire la biodiversité agricole et la liberté des paysans. Cette situation vécue au Nord augurerait-elle de ce qui se passera dans le monde entier ces prochaines décennies ? L'industrie semencière peut-elle remplacer le paysan dans son rôle de sélectionneur ? Et qu'en est-il du maintien de la biodiversité animale agricole ?

Ce livre montre en quoi le fait d'imposer des droits de propriété intellectuelle sur la biodiversité conduit à des conséquences dramatiques pour l'humanité et pose les questions suivantes : Y a-t-il des modèles alternatifs et participatifs de partage des ressources et des savoirs s'exerçant en dehors du marché et pouvant protéger efficacement la biodiversité, comme des modèles de type « open source » ? Quelques idées sont avancées pour aider à repenser la logique de privatisation et de marchandisation de la nature et préserver les droits des paysans.

TABLE DES MATIERES

Introduction – Julie Duchatel

PARTIE 1. Le système international de collecte des ressources biologiques

De Christophe Colomb à la Convention sur la diversité biologique : 500 années de biopiraterie - Jack Kloppenburg

PARTIE 2. Nouveaux discours, nouvelles pratiques ?

Le système à l'heure du partage des bénéfices et de la CDB

Les pièges du « partage des bénéfices » - Silvia Ribeiro

Nouveaux discours sur le partage des bénéfices et résistances des peuples indigènes - Chikako Takeshita

Pérou. Politiques de la biodiversité et savoirs indigènes : un regard, dix ans après - Shane Greene

Afrique du Sud. L'accord de partage des bénéfices sur le hoodia - Saskia Vermeylen

Inde. L'accord TBGRI – Kani au Kerala - Soolapani Usha, Radhakrishnan Sridhar et Karsten Wolff

Bolivie. Biodiversité et savoirs des peuples indigènes : enjeux du débat - Laurent Gaberell et Gonzalo Gosalvez

PARTIE 3. La biodiversité agricole serait-elle devenue illégale au Nord ?

L'industrie semencière peut-elle remplacer le paysan dans son rôle de sélectionneur ? - Guy Kastler

La biodiversité animale agricole - Antoine de Ruffray

PARTIE 4. Alternatives pour le partage des savoirs et des ressources

Détenir les codes de la nature : droits de propriété intellectuelle ou bien commun - Birgit Müller

La biologie « open source » et le rétablissement de la souveraineté sur les semences - Jack Kloppenburg et Eric Deibel

Commandes en Suisse :

A retourner au Centre Europe - Tiers Monde (CETIM),
6 rue Amat, CH-1202 GENÈVE

Tél. : +41 (0)22 731 59 63. Fax : +41 (0)22 731 91 52

Courriel : cetim@bluewin.ch Site web : www.cetim.ch

Commandes en France, Belgique et Luxembourg :

Collectif des éditeurs indépendants (CEI)

37 rue de Moscou, FR-75008 PARIS

Tél. : +33 (1) 45 41 14 38. Fax : +33 (1) 45 41 16 74

Courriel : collectif.ei@gmail.com

Site web : www.collectif-des-editeurs-independants.fr

Commandes au Canada :

La Canopée, diffusion/distribution, 109 chemin du Sphynx,
JOY 1TO SAINT ARMAND QUEBEC, CANADA

Tél. : 001 450 248 9084. Fax : 001 450 248 0681

Courriel : lacanopee@primus.ca

INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHES POUR LA PAIX A GENEVE (GIPRI)

Présidente du comité d'honneur : J. Berenstein-Wavre

Bureau de la Fondation : J. Diezi (prés.), G. Galice (vice-prés.), J. Goldblat (vice-prés.), J. Dubochet (secr.), G. Harigel,

Collaborateur : Y. Jänchen (chercheuse-coordinatrice)

Route des Jeunes, 6, Bâtiment 1, bureaux 38/39

1227 Carouge/GE Suisse

022 301 71 40

Site internet : www.gipri.ch

Pour recevoir directement une copie de cette lettre, il vous suffit d'en faire la demande à yvonne.jaenchen@gipri.ch

Les opinions exprimées dans cette lettre n'engagent que leurs auteurs.